

# COMPTRE-RENDU

## SÉANCE DU 23 MAI 2022

### Convocations du 17 mai 2022.

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-trois mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

**Etaient présents** : M. BERTRAND Jean-Pierre, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise, Mme VERLEYE Catherine.

**Etaient absents** : Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. PREVOST Patrice

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance** : Mme BOUST Denise

### DÉLIBÉRATION N° 2022/16 - DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

VU :

- La délibération du 22 novembre 2021 de la commune d'Arques-la-Bataille demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé) , ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1er janvier 2024,

Le projet d'adhésion de la commune d'Arques-la-Bataille au SDE76 est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette l'adhésion.

### DÉLIBÉRATION N° 2022/17 - DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE EU

VU :

- La délibération du 18 octobre 2021 de la commune de EU demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé), ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que le contrat de performance en cours est à poursuivre par le SDE76,
- que la commune ne transfère pas au SDE76 la TCCFE,

Le projet d'adhésion de la commune de EU au SDE76 est présenté au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022/18 - DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE GRUCHET-le-VALASSE**

VU :

- La délibération du 1er décembre 2021 de la commune de Gruchet-le-Valasse demandant l'adhésion pour toutes les compétences,
- La délibération du 24 février 2022 du SDE76 acceptant cette adhésion,
- Le Projet de Statuts du SDE76 modifié en ce sens.

CONSIDÉRANT :

- que la commune ne transfère pas de dette ou d'emprunt au SDE76,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- qu'il s'agit d'une adhésion avec transfert de compétence au SDE76 (qui est un syndicat mixte fermé) , ainsi l'absence de délibération d'un adhérent vaudra avis défavorable,
- que la commune souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune souhaite transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions électrique et gaz, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune transfère le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, avec un effet fiscal au 1er janvier 2024,

Le projet d'adhésion de la commune de Gruchet-le-Valasse au SDE76 est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion.

### **ÉLECTIONS LÉGISLATIVES - 12 ET 19 JUIN 2022**

Organisation du bureau de vote des dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00

### **COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Conseil des Jeunes : Mme LEVAVASSEUR informe l'assemblée que le conseil municipal des jeunes s'est réuni le samedi 21 mai :

- Accueil de Sidonie, nouvelle adhérente au conseil des Jeunes
- Création d'un groupe WhatsApp et photographie des jeunes

- Création d'un sigle du conseil des jeunes
- Commande d'un bac pour la collecte des bouchons pour l'association Bouchons 276
- Visite de la caserne des Pompiers de Servaville le lundi 30 mai
- Achat d'une table de ping-pong et étude de l'emplacement dans le parc
- Nettoyage du terrain de boules supervisé par l'agent communal
- Poissons rouges dans la mare chanceuse (introduction d'un poisson prédateur)
- Bilan des activités réalisées (chasse aux œufs, visite de l'hôtel du département et cérémonie du 8 mai).
- Prochaines participations des Jeunes : Concert de musique du 3 juin et fête « Ô Parc » du 26 juin
- Propositions du conseil des jeunes à l'étude pour la rentrée de septembre :
  - Organisation d'une foire à tout
  - Sortie vélo sur l'avenue verte en empruntant le train de Morgny à Serqueux
  - Installation d'une boîte à livres
  - Fabrication de mangeoires et de nichoirs pour les oiseaux avec l'association Cardère

### **FÊTE « Ô Parc » du 26 juin 2022**

La fête du centre village aura lieu le dimanche 26 juin 2022. À la demande du conseil des jeunes, le dimanche matin, les pompiers de Servaville sont conviés pour présenter leur matériel. La commission d'animation se réunira le jeudi 2 juin à 18h00 pour l'organisation de cette manifestation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Collecte des déchets recyclables : M. BOY informe que la Communauté de Communes travaille actuellement sur la suppression des marches arrière dangereuses réalisées par le camion de collecte des déchets ménagers, afin de se conformer aux préconisations de la caisse nationale d'assurance maladie. A ce sujet, M. le Maire et M. BOY ont rencontré les membres du service environnement/déchet de la CCICV et un représentant de la société SEPUR afin d'étudier et de trouver des solutions sur « les points noirs » de la commune. Monsieur le Maire a précisé qu'il n'envisageait pas de prendre en charge d'éventuels aménagements.

- Préservation de la biodiversité sur la commune : Mme BOUST suggère de prévoir une réunion avec un organisme compétent afin de trouver des solutions pour gérer les espaces enherbés à la fois dans le respect de la biodiversité et de la sécurité routière.

- Point sur les travaux en cours : M. le Maire fait le point sur les travaux engagés :

- Pose d'un niveau supplémentaire au columbarium : Livraison prévue en octobre
- Eclairage public - passage en LED dans le centre bourg : La convention a été régularisée avec le SDE 76, travaux devant être réalisés courant 2<sup>nd</sup> semestre 2022
- Pose d'une nouvelle barrière au cimetière : les devis de maçonnerie et de ferronnerie ont été acceptés, la maçonnerie devrait être réalisée fin juin.
- Signalisation horizontale : Le dossier de subvention est déclaré complet, les travaux peuvent être engagés.
- Aménagement du local du centre village et changement de la porte arrière de la mairie : Les matériaux sont en commande.